



L'estuaire de la Rance est en danger



La construction et la mise en service de l'usine marémotrice en 1966 et l'absence totale de contraintes environnementales dans le cahier des charges, créent une situation particulière.

L'estuaire est isolé de la mer.
Les marées sont recrées artificiellement.
L'estuaire s'envase inexorablement.
L'estuaire de La Rance est en danger !

Qu'observe-t-on aujourd'hui ?

Le barrage emprisonne l'eau et concentre les pollutions domestiques et agricoles. Les algues vertes se développent et la pêche à pied est régulièrement interdite pour raisons sanitaires.

La zone littorale couverte et découverte par les marées (estran) est profondément transformée. Le haut des berges est envahi par de la végétation terrestre et les plages sont progressivement recouvertes de vase.

Devenu galopant, l'envasement modifie le tracé des chenaux. Il perturbe la pratique des activités maritimes et menace l'accès aux ports de Dinan, du Lyvet, de Plouër, de La Richardais, ... L'envasement de la zone s'étendant du Lyvet au pont Saint Hubert sera bientôt irréversible.

Les travaux de rénovation de l'usine marémotrice, engagés par EDF en 2011 pour une durée de 12 ans, accélèrent cette évolution. Les mouvements d'eau en amont du barrage sont encore plus réduits que précédemment et s'éloignent de plus en plus du rythme naturel des marées.

L'avenir de l'estuaire en tant que zone côtière, est menacé.

Si rien n'est entrepris, une catastrophe environnementale est inéluctable.

*
* *

Qu'a-t-on fait pour gérer cette situation ?

Lors de la promulgation en 1956 du décret autorisant la construction de l'usine marémotrice, la réglementation environnementale était inexistante. L'Etat n'a donc fixé aucune contrainte à EDF.

Voilà près de vingt ans, qu'à la suite du constat alarmant de la dégradation de l'Estuaire de La Rance, des bonnes volontés se sont regroupées. Le Contrat de Baie en était l'émanation. Ni les idées, ni les promesses ne manquaient. Cette mission se devait d'être exemplaire !

Et pourtant.....

- COEUR, créée expressément pour cette mission et rassemblant élus et associations, n'a pas réussi à mettre en œuvre une gestion durable de l'envasement.
- EDF et les services de l'Etat, les deux cosignataires de la convention, ne font pas avancer les choses. Par exemple, EDF s'estime dispensée de faire l'évaluation d'incidence Natura 2000 des travaux de rénovation de l'usine marémotrice.

A ce jour, malgré de nombreuses études, seules demeurent les expérimentations positives du Lyvet et de Mordreuc. Creusé en 2001, le piège du Lyvet a été comblé en trois ans. Depuis, il attend d'être vidé !

Beaucoup de controverses et de faux raisonnements servent d'alibis pour ne rien faire.

Depuis vingt ans, la gestion n'est pas adaptée à la situation.

*
* *

Que peut-on faire ?

Dans un esprit de bonne volonté, de loyauté et de responsabilité citoyenne, des associations riveraines de l'estuaire se sont engagées, à la suite du Contrat de Baie, dans une démarche de recherche de solutions.

Une large consultation des populations locales a été publiée dans le « Livre Blanc : Pour un renouveau de l'estuaire de La Rance » (2008). Primé par la Fondation de France, il fait apparaître sans équivoque, que la préoccupation majeure des riverains est la dégradation du caractère maritime de l'estuaire, consécutive à l'envasement.

La « Commission Estuaire » animée par Henri Thébault, a fait des propositions :

- un projet global d'aménagement de l'estuaire (2010)
- un plan de gestion des sédiments de l'estuaire de La Rance (2012).

Ce plan permettrait d'aboutir à une maîtrise pérenne de l'envasement dans l'estuaire, pas en 5 ans comme le promettait le contrat de baie, mais progressivement en 25 ans. Il n'augmenterait le coût de production de l'usine marémotrice que d'environ 0,2 centimes le kWh.

Des solutions concrètes et réalistes existent. Il suffit d'avoir la volonté de les mettre en œuvre.

Il en va de même du Lyvet à Lehon. Les deux zones doivent être gérées de manière cohérente pour maintenir la navigabilité jusqu'au port de Dinan.

Il n'y a pas de fatalité sous réserve d'agir rapidement et avec détermination.

Des solutions existent, mais la volonté manque.

*
* *

Qui pourrait décider ?

COEUR a été créé en 1994 pour mettre en œuvre le « Contrat de Baie ». Elle regroupait alors 23 communes. Aujourd'hui, elle est devenue « COEUR émeraude », association de préfiguration du PNR Rance Côte d'Emeraude, et s'adresse à 66 communes. Est-elle toujours adaptée à sa mission d'origine ?

Les populations locales, riverains et usagers de l'estuaire de La Rance, ne peuvent plus se contenter de promesses non suivies d'effet. Du Lyvet au Pont St-Hubert, l'envasement sera bientôt irréversible.

Des décisions urgentes sont à prendre pour :

- mettre en œuvre une véritable gestion pérenne des sédiments
- trouver un meilleur compromis entre l'exploitation de l'usine marémotrice et la protection de l'environnement
- respecter les exigences Natura 2000.

La gouvernance locale actuelle permettra-t-elle de prendre ces décisions ?

L'inertie actuelle ne peut plus durer. Il faut désormais avancer différemment et résolument.

*
* *



Pour en savoir plus...
<http://www.faur-rance-fremur.net/>
<http://www.rance-environnement.net/>

Pour nous contacter :
commission.estuaire.rance@orange.fr
faur.asso@orange.fr
rance-environnement@orange.fr

